

PE-100FC B | FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS)

Identificateur de produit	PE-100FC B
Autres moyens d'identification	Aucun
Usage recommandé et restrictions d'utilisation	Produit de construction/Voir aussi information technique
Identificateur du fournisseur initial	PUREPOXY 301, rue Omer-DeSerres #105, Blainville, Québec, CANADA J7C 0K2 Phone - 438-492-4450
Numéro de téléphone en cas d'urgence /restriction d'utilisation	Canada - CANUTEC Numéro 24 heures 613-996-6666

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du produit dangereux

(nom de la catégorie ou de la sous-catégorie de la classe de danger)

Toxicité aiguë par voie orale (Catégorie 4)
Corrosion cutanée (Catégorie 1)
Lésions oculaires graves (Catégorie 1)
Sensibilisation cutanée (Catégorie 1)
Toxicité pour la reproduction (Catégorie 2)
Danger pour le milieu aquatique - aiguë (Catégorie 1)
Danger pour le milieu aquatique - chronique (Catégorie 1)

Éléments d'information

((symboles, mentions d'avertissement, mentions de danger et conseils de prudence des catégories/sous-catégories)



H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P201 Se procurer les instructions avant utilisation. **P260** Ne pas respirer les poussières ou les brouillards. **P264** Se laver soigneusement les mains/les ongles/le visage après manipulation. **P270** Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. **P272** Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. **P273** Éviter le rejet dans l'environnement. **P280** Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. **P301 + P330 + P331** EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. **P312** Appeler un médecin en cas de malaise. **P303 + P361 + P353** EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. **P363** Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. **P332 + P313** En cas d'irritation ou d'éruption cutanées: Consulter un médecin. **P305 + P351 + P338** EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. **P304 + P340** EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. **P310** Appeler immédiatement un médecin. **P308 + P313** EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin. **P391** Recueillir le produit répandu. **P405** Garder sous clef. **P501** Éliminer le contenu/récipient dans des contenants sécuritaires et conformément à la réglementation locale, régionale ou nationale.

Autres dangers connus

Aucun

SECTION 3 - COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Dénomination chimique (nom commun/synonymes)	Numéro CAS ou autre	Concentration (%)
Époxy adducté	Secret	10-30
Isophorone diamine	2855-13-2	10-30
Alcool Benzylrique	100-51-6	1-10
Nonylphénol	84852-15-3	10-30
Poly(propylène glycol) bis(2-aminopropyl éther)	9046-10-0	20-40
Agent de durcissement aux amines	Mélange	35-55

Tous les ingrédients sont énumérés conformément OSHA (29 CFR). * Déclaration - Cette fiche de données de sécurité comprend une (des) plage(s) de concentrations au lieu de la (des) concentration(s) réelle(s) considéré(s) comme secret(s) industriel(s).

SECTION 4 - PREMIERS SOINS

Inhalation	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un médecin.
Ingestion	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. NE JAMAIS donner quoi que ce soit par la bouche si la victime perd rapidement conscience ou si elle est inconsciente ou en convulsion. Bien rincer la bouche avec de l'eau. Demander à la victime d'avaler deux verres d'eau. Si le vomissement se produit naturellement, faire pencher la victime vers l'avant afin de réduire les risques d'aspiration. Appeler un médecin en cas de malaise.
Voie cutanée	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau (15-20 minutes). Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Voie oculaire	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes (15-20). Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Symptômes et effets les plus importants (aigus ou retardés)	Provoque de graves brûlures de la peau, des voies respiratoires ou digestives et de graves lésions des yeux.
Mention de prise en charge médicale immédiate/traitement spécial	Dans tous ces cas, consulter un médecin. N'oubliez pas ce document.

SECTION 5 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Dangers spécifiques du produit dangereux (produits de combustion dangereux)	Oxydes de carbone et autres gaz et fumées irritants/toxiques.
Agents extincteurs appropriés et inappropriés	En cas d'incendie: Utiliser dioxyde de carbone, agent chimique en poudre, et mousse adéquate pour l'extinction des produits environnants.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	De la fumée ou des émanations toxiques/irritantes peuvent se produire durant un incendie. Ne pas entrer dans le secteur de l'incendie sans avoir une protection adéquate. Les pompiers qui combattent un incendie devraient porter un appareil de protection respiratoire autonome avec un masque facial complet pour se protéger des produits toxiques libérés lors de la combustion. Protéger le personnel des contenants qui risquent d'éclater, d'exploser ou d'échapper leur contenu. Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. L'utilisation de l'eau peut être utile pour refroidir les contenants exposés à la chaleur et aux flammes.

SECTION 6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Absorber le déversement pour éviter d'endommager le matériau. Restreindre l'accès à la zone jusqu'à la fin du nettoyage. Assurez-vous que le nettoyage est effectué uniquement par du personnel qualifié. Toutes les personnes chargées du nettoyage doivent porter l'équipement de protection approprié (voir section 8).
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	Ventiler les lieux du déversement. Arrêter l'écoulement si cela peut être fait en toute sécurité. Contenir et absorber avec une matière absorbante inerte. Ensuite, placer la matière absorbante dans un contenant pour élimination ultérieure (voir section 13). La matière absorbante contaminée peut présenter les mêmes dangers que le produit déversé. Aviser les autorités compétentes si nécessaire.

SECTION 7 - MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. Avant de manipuler ce produit, il est très important de s'assurer que les mesures d'ingénierie sont bien contrôlées et que les exigences relatives à la protection personnelle et à l'hygiène sont respectées. Les travailleurs qui utilisent ce produit chimique doivent avoir une formation en ce qui a trait aux risques associés à l'utilisation. Faire l'inspection des contenants pour y détecter les fuites avant la manutention. Étiqueter les contenants adéquatement. Assurez-vous de bien aérer. Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter la production de concentrations élevées de poussières, de vapeurs ou de brouillards. Tenir à l'écart des matériaux incompatibles (Section 10). Garder les contenants bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Les contenants vides sont toujours dangereux. Voir aussi Section 8.
Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités	Entreposer dans un endroit frais/bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Section 10). Faites l'inspection de tous les contenants reçus afin de vous assurer qu'ils sont bien étiquetés et qu'ils ne sont pas endommagés. Le secteur de stockage doit être clairement identifié, libre d'obstacles et accessible seulement par le personnel qualifié. Périodiquement, faites une inspection afin de détecter des fuites.

SECTION 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle (valeurs biologiques limites ou valeurs limites d'exposition et origine de ces valeurs)	Limites d'exposition: Aucune connue
Contrôles d'ingénierie appropriés	Utiliser le produit avec une bonne ventilation. Système de ventilation par aspiration à la source recommandé pour maintenir les concentrations de contaminants bien inférieures aux limites d'exposition. S'assurer que les douches oculaires, les douches de sécurité et les zones de nettoyage sont près du poste de travail.
Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle	Protection respiratoire requise si les concentrations sont supérieures aux limites d'exposition. Utiliser un appareil respiratoire homologué NIOSH si les limites d'exposition sont inconnues. Porter des gants de protection contre les produits chimiques (impermeables), ou autres vêtements de protection pour empêcher un contact répété ou prolongé avec la peau durant toutes les opérations de manutention. Porter des lunettes à coques antiéclaboussures ou autre afin d'empêcher le brouillard d'entrer en contact avec les yeux. Se laver soigneusement les mains/les ongles/le visage après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Une bonne hygiène est recommandée après l'utilisation de ce produit. Nettoyer les vêtements avant de les réutiliser.

SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence, couleur	Liquide clair	Tension de vapeur	Non disponible
Odeur	Caractéristique	Densité de vapeur	Non disponible
Seuil olfactif	Non disponible	Densité relative	0,993 g/ml
pH	Non disponible (alcalin)	Solubilité	Non disponible
Point de fusion/congélation	Non disponible	Coefficient de partage n-octanol/eau	Non disponible
Point initial/domaine d'ébullition	Non disponible	Température d'auto-inflammation	Non disponible
Point d'éclair	> 93°C	Température de décomposition	Non disponible
Taux d'évaporation	Non disponible	Viscosité	200 - 400 cPs
Inflammabilité (solides et gaz)	Non disponible	COV	Non disponible
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité/d'explosibilité	Non disponible	Autre	Aucune connue

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Ne réagit pas dans les conditions recommandées et prescrites de manutention et de stockage.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées et prescrites de manutention et de stockage.
Risque de réactions dangereuses	Aucun connu
Conditions à éviter (décharges d'électricité statique, chocs et vibrations)	Aucune connue
Matériaux incompatibles	Matières comburantes; etc.
Hazardous decomposition products	Aucun connu

SECTION 11 - DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Renseignements sur les voies d'exposition probables (par inhalation, orale, cutanée, oculaire)	Nocif en cas d'ingestion. Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Brûlure cutanée, rougeurs, douleurs; Brûlure des yeux, rougeurs, larmoiements; Brûlure des voies digestives. Brûlure des voies respiratoires, toux, souffle court, étourdissements, somnolence, nausées et maux de tête, etc...
Effets différés et immédiats (effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme)	Sensibilisation cutanée – Possible; Sensibilisation respiratoire – Aucune donnée disponible; Mutagénicité sur les cellules germinales – Aucune donnée disponible; Cancérogénicité – Aucun ingrédient n'est énuméré par IARC, ACGIH, NTP; Toxicité pour la reproduction – Possible; Toxicité pour certains organes cibles — exposition unique – Aucune donnée disponible; Toxicité pour certains organes cibles — expositions répétées – Aucune donnée disponible; Danger par aspiration – Aucune donnée disponible. Dangers pour la santé non classifiés ailleurs – Aucune donnée disponible.
Valeurs numériques de toxicité (ETA; DL ₅₀ & CL ₅₀)	CAS 100-51-6 DL ₅₀ Oral - Rat – 1230 mg/kg; CAS 9046-10-0 DL ₅₀ Oral - Rat - 242 mg/kg; DL ₅₀ Dermal - Lapin – 360 mg/kg; CAS 2855-13-2 DL ₅₀ Oral - Rat – 1030 mg/kg; CAS 84852-15-3 DL ₅₀ Oral - Rat – 1246 mg/kg & DL ₅₀ Dermal - Lapin – 2040 mg/kg; ETA non disponible dans ce document.

SECTION 12 - DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité (données aquatique et terrestre)	Aucune donnée disponible pour ce produit
Persistance et dégradation	Aucune donnée disponible
Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible
Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible
Autres effets nocifs	Toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Renseignements sur la manipulation sécuritaire en vue de l'élimination/méthodes d'élimination/emballages contaminés
Éliminer le contenu/récipient dans des contenants sécuritaires et conformément à la réglementation locale, régionale ou nationale.

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro ONU (UN); Désignation officielle; Classe(s); Groupe d'emballage (GE) du Règlement TMD
UN3267; LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (Isophorone diamine, Nonylphénol); CLASSE 8; GE III

Numéro ONU (UN); Désignation officielle; Classe(s); Groupe d'emballage (GE) du Code IMDG (maritime en anglais)
UN3267; LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (Isophorone diamine, Nonylphénol); CLASSE 8; GE III

Numéro ONU (UN); Désignation officielle; Classe(s); Groupe d'emballage (GE) de l'IATA (aérien en anglais)
UN3267; LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (Isophorone diamine, Nonylphénol); CLASSE 8; GE III

Précautions spéciales (transport/déplacement) : Peut aussi être expédié comme QUANTITÉ LIMITÉE conformément au TMD.

Dangers environnementaux (IMDG ou autre) : Polluant marin

Transport en vrac (normalement plus de 450 L en capacité) : Possible

SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation canadienne relative à la sécurité/santé	Consulter la Section 2 pour la classification appropriée. Ce produit a été classifié conformément aux critères de risques énumérés dans le Règlement sur les produits dangereux (RPD).
Réglementation, canadienne relative à l'environnement	Voir Section 3 pour ingrédient(s) de la LIS (DSL)
Réglementation étrangère relative à la sécurité/santé/ environnement	United States OSHA information: This product is regulated according to OSHA (29 CFR). United States EPA (Environmental Protection Agency) information: 40 CFR Refer to the ingredients listed in Section 3 & Sections 12; 13 & 14. United States TCSA information: Refer to the ingredients listed in Section 3.
National Fire Protection Association (NFPA)	HEALTH: 3 FLAMMABILITY: 1 INSTABILITY: 0 SPECIAL HAZARDS: Refer to Section 2 & 3. HAZARD SCALE: 0 = Minimal 1 = Slight 2 = Moderate 3 = Serious 4 = Severe

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Date of the latest revision of the safety data sheet	12 août 2021 version 5.0
Corrections	Modifications modèle FDS
Références	Les fiches de données de sécurité du fabricant/fournisseur.
Abbreviations	ACGIH American Conference of Governmental Industrial Hygienists ATE Acute toxicity estimate CAS Chemical Abstract Service DSL Domestic Substance List IARC International Agency for Research on Cancer IATA International Air Transport Association IMDG International Maritime Dangerous Goods Code LC Lethal concentration LD Lethal Dosage NIOSH National Institute for Occupational Safety and Health NTP National Toxicology Program (U.S.A.) OSHA Occupational Safety and Health Administration (U.S.A.) PEL Permissible Exposure Limit STEL Short-term Exposure Limit TDG Transport of dangerous goods in Canada TLV Threshold Limit Value TSCA Toxic Substances Control Act TWA Time Weighted Average WHMIS Workplace Hazardous Materials Information System

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.